

16 Provinces

Woleu-Ntem/Département du Woleu/Oyem/Entretien avec le directeur général du Centre hospitalier régional, après l'exclusion de six leaders syndicaux

Pierre Honoré Eliot Befame : "L'activité a repris de façon normale"

Propos recueillis par PME

Oyem/Gabon

L'union : M. le directeur général, pourquoi avez-vous pris la décision de mettre à la porte M. Clément Ella Ona, qui était le représentant des personnels de santé au comité de suivi ayant planché sur les problèmes qui minent votre établissement ?

Pierre Honoré Eliot Befame : L'agent Clément Ella Ona a été mis à la disposition du ministère de la Santé par le gouverneur de la province du Woleu-Ntem. C'est le lieu de préciser ici, que ce n'est pas le directeur général que je suis, qui a mis cet agent à la disposition de son ministère d'origine. Je crois que les textes de la Fonction publique prévoient cela. Compte tenu du comportement désinvolte et du manque de respect de cet agent vis-à-vis de la hiérarchie, le gouverneur a pris la décision de le mettre à la disposition de la Santé publique. Ce qui a désolé l'ensemble du personnel de la direction générale de l'hôpital canadien, c'est que, suite à cette décision, un certain nombre de collaborateurs ont demandé aux autres d'entrer en grève. Le gouverneur n'est-il pas une autorité politico-administrative ? Est-ce que le gouverneur n'est pas à même de dire que tel ou tel agent public ne peut plus exercer ses activités professionnelles dans la province ? Quand bien même, des dispositions générales des fonctionnaires prévoient la mise à disposition d'un agent. Même si les agents (...) n'étaient pas d'accord avec cette décision (...), faire un bras de fer avec la première autorité de la province, je trouve cela comme un manque de professionnalisme de la part de ces collaborateurs. Ensuite, ce mouvement qui a été enclenché par ces derniers, et qui était focalisé sur la mise à disposition de leur collègue, revient sur un certain nombre de dispositions qui sont contenues dans le rapport de la commission mise en place par le gouverneur. Le gouverneur avait dit qu'on ferait une évaluation des propositions et des recommandations qui y sont contenues entre trois et six mois. J'étais surpris de constater, malheureusement, qu'à seulement trois semaines de la remise du rapport à M. le gouverneur, on me demande déjà l'application totale de ce qui y est contenu. Or, il faut le dire, ce rapport n'était pas encore porté à ma connaissance. Je leur ai demandé pourquoi ils voulaient que je réagisse dans les recommandations d'un rapport dont j'ignore le contenu. J'ai demandé à mes collaborateurs de me laisser le temps de parcourir ledit rapport, et je devais les inviter à une concertation, afin qu'ensemble nous regardions les points qui peuvent être réalisables à court, moyen et long termes. Ce qui m'a été refusé. Le gouverneur avait déjà eu vent des tractations qui étaient en train d'être menées ici à l'hôpital. C'est ainsi qu'il va nous convoquer à son bureau. Au cours de cette réunion, M. Ella Ona a eu des propos désobligeants vis-à-vis de la hiérarchie. Ce qui n'a pas plu à M. le gouverneur, qui l'a mis à la disposition du ministère de la Santé.

Que retenir alors de la réunion convoquée par le secrétaire général du ministère de la Santé ?

Quelques jours plus tard, c'est-à-dire le samedi 2 juin, M. le secrétaire général du ministère de la Santé, qui est le premier responsable administratif du ministère, a tenu une réunion ici, afin de ramener la sérénité au sein de l'hôpital. Au cours de cette réunion, M. le secrétaire général a en-



Photo : PME

Pierre Honoré Eliot Befame : "Nous avons renforcé les stocks des réactifs".

tériné la décision de M. le gouverneur. De même, il a demandé à un certain nombre de collaborateurs qui se réclamaient d'un collectif, de surseoir leur assemblée générale, de reprendre le travail et que le ministère va donner des instructions pour l'application de ces recommandations, après avoir consulté le rapport. Le lundi 4 juin, ces derniers iront jusqu'à ne pas respecter les décisions prises par M. le secrétaire général du ministère de la Santé, en organisant leur assemblée générale. Alors, je me pose une question : ces collaborateurs vont finalement respecter qui, s'ils ne peuvent pas suivre les orientations et les directives données par le directeur général de l'hôpital, par le gouverneur et par le secrétaire général du ministère de la Santé. A partir de cet instant, je me suis appuyé sur les dispositions qui sont contenues dans le statut général des fonctionnaires, notamment sur la loi 8/91 pour mettre un certain nombre de collaborateurs à la disposition du ministère. Parce qu'on se rend finalement compte qu'on n'est pas à la recherche de l'apaisement et de la sérénité. Parce que les problèmes avaient été soulevés lors du mouvement du mois de mars. Il faudrait qu'on laisse quand même la latitude à l'administration de regarder ces problèmes qui sont réels et voir comment les résoudre. Mais entre-temps, dans ces recommandations, ce n'est pas seulement la direction générale de pouvoir satisfaire un certain nombre de choses. Il y a également des points qui concernent les agents, notamment les problèmes d'absentéisme, de recouvrement parallèle qu'on avait déjà évoqué par le passé. Ces agents doivent également comprendre que, pour que la structure marche, il faut qu'ils soient présents à leurs postes de travail. Ils sont payés chaque fin de mois, et chacun de nous doit justifier son salaire.

Comment expliquer la présence des forces de police nationale au sein de l'hôpital, alors qu'on n'avait pas enregistré de débordement de la part des agents grévistes ?

La police fait partie des forces de sécurité et de maintien d'ordre. (...) leur grève était illégale, parce que les problèmes évoqués n'avaient jamais été soumis à la hiérarchie pour tenter de trouver des solutions. Et, quand on rentre en grève, il y a quand même un service minimum à assurer. Les collaborateurs qui, à la limite, ne comprenaient pas leur mouvement de

grève, ont décidé de continuer à travailler. Il n'y avait pas de raison qu'on empêche ces derniers de venir travailler. C'est la raison pour laquelle, la police est venue au Centre hospitalier régional d'Oyem, afin que l'ordre soit maintenu. C'est-à-dire l'agent qui veut regagner son poste, qu'on le laisse travailler. Celui qui refuse de venir travailler, à partir de cet instant, il prend ses responsabilités si jamais demain il y a des sanctions. On ne peut pas comprendre que des gens qui se disent agents publics de l'Etat, se mettent devant le portail de l'hôpital pour dire aux malades qu'il y a grève. Quand bien même l'activité était continue au niveau de l'hôpital. On revient sur les mêmes problèmes qui avaient été soulevés dans le temps sur les supposés détournements d'argent et autres. Au Centre hospitalier régional d'Oyem, c'est toujours les mêmes problèmes. Qui détourne de l'argent ? En tant que directeur général, j'ai apporté tous les éléments de preuves des allégations qui avaient été avancées par ces collaborateurs grévistes. J'ai attendu qu'on m'apporte les éléments contraires. Il faut qu'on arrive à savoir dire la vérité. M. Befame, certes, est un militant du Parti démocratique gabonais. Il mène ses activités politiques dans sa localité qui est la commune de Mitzi. Il ne faut pas que les gens, parce qu'ils se réclament de l'opposition, veuillent ternir l'image du pdgiste que je suis. Parce que nous sommes à la veille des échéances électorales et qu'ils voudraient profiter de cela, peut-être pour que les responsables du ministère pensent que je ne suis pas à la hauteur de la gestion de cette structure. Ce qui est tout à fait faux. Les terrains sont différents. On est là sur le terrain administratif. Il ne faut pas que ceux qui ont des ambitions politiques ternissent l'image et la crédibilité de M. Befame, parce que nous ne sommes pas du même bord politique. On ne doit pas prendre notre administration en otage parce qu'on veut régler des comptes aux uns et aux autres, ou bien parce que nous sommes des adversaires politiques. Qu'on m'attaque sur mon travail et qu'on n'en profite pas parce qu'on veut me discréditer politiquement dans ma localité.

Quel est le climat qui prévaut à l'heure actuelle au sein du CHRO ?

J'ai pris la décision, en tant que directeur général, de convoquer une assemblée générale, mercredi dernier. Au cours de celle-ci, j'ai donné la parole aux collaborateurs, afin que chacun vienne dire ce qu'il reproche à l'administration. Parce que nous sommes déjà dans la phase de la résolution des problèmes contenus dans le rapport qui a été soumis à la hiérarchie. Nous avons les médicaments à l'hôpital. Contrairement à ce qui est véhiculé ici et là, pour dire qu'il n'y a même pas de seringue au CHRO. On avait un problème d'un certain nombre d'appareils au niveau du laboratoire. Ces appareils nous les avons aujourd'hui. Nous venons d'acheter les appareils de numération de biochimie. Il s'agit des appareils de dernière génération qui permettent aux patients de pouvoir passer leurs examens. Nous avons renforcé les stocks des réactifs qui existaient. Le problème de l'éclairage est en train d'être réglé dans tout l'hôpital, ainsi que d'autres problèmes inhérents à son bon fonctionnement. Au terme de cette assemblée générale, nous avons tous pris la décision de reprendre le travail. L'activité a donc repris de façon normale au Centre hospitalier régional d'Oyem. Je demande donc aux patients qu'ils peuvent continuer à venir à l'hôpital, où ils trouveront les infirmiers, les médecins et les collaborateurs aptes à les recevoir dans des conditions idoines.

... et front social

Les agents de la RTG 9 en grève illimitée



Photo : PME

Les membres du bureau provincial du Synapap, animant l'assemblée générale au cours de laquelle...

PME
Oyem/Gabon

DEPUIS le vendredi 6 juillet dernier, les personnels de la station provinciale de Radio Gabon (RTG 9) à Oyem, regroupés au sein du Syndicat national des professionnels de l'audio-visuel public (Synapap), ont décidé d'entrer en grève illimitée, au terme d'une assemblée générale. Ces agents s'insurgent contre

leur directeur général, Zoff Blanchard Minang, accusé de gestion scabreuse des fonds générés par la radio et des subventions allouées par l'Etat, pour l'entretien et le fonctionnement de la « Maison de la Radio 9 ». Pour les syndicalistes, « la RTG 9 est au bord de la fermeture à cause d'un supérieur hiérarchique qui passe son temps à dilapider à son profit, toutes les entrées générées par les communiqués, les spots publicitaires et les petites annonces », a regretté le porte-parole provincial du Synapap, Léopold Coeur-



Photo : PME

... les personnels ont décidé...

thice Nze Obama. Selon les personnels en courroux, le directeur général actuel de la RTG 9 n'a cure des conditions de vie et de travail de ses collaborateurs. « Le DG est presque invisible à son bureau toute la journée. Il ne vient que la nuit, pour accaparer de l'argent des communicants, pour aller le dépenser dans les pâtisseries et autres coins chauds de la ville », a renchéri un autre agent en colère. Les agents de la main d'œuvre non permanente passent parfois trois à six mois sans percevoir

leurs émoluments. Une situation invivable pour ces pères et mères de familles. Au vu de ce calvaire, qui dure depuis deux ans, le bureau du syndicat a tenté de se rapprocher de Zoff Blanchard Minang, pour trouver une issue favorable. Des tentatives qui se sont souvent soldées par des échecs. « Le directeur nous a toujours fermé la porte de son bureau au nez. Il est très hostile à la discussion », a indiqué le porte-parole des agents. Très vexés, ces agents ont décidé de déposer un préavis de grève le



Photo : PME

... d'entrer en grève illimitée.

28 juin dernier. Des menaces qui n'ont d'ailleurs rien apporté après les huit jours francs. Zoff Blanchard Minang s'étant arc-bouté sur son refus de dialoguer. Contacté au téléphone par l'Union pour réagir face à toutes ces accusations, l'intéressé s'est dit indisponible en raison d'un deuil qui le frappait. Face donc à ce silence de leur hiérarchie, les personnels ont, en dernier ressort, décidé d'enclencher un mouvement de grève générale, en s'en remettant désormais à l'arbitrage du gou-

verneur de la province et du ministère de la Communication. Ils conditionnent la reprise des émissions et autres actualités parlées, à l'entame des négociations avec la direction générale. Tout comme ils exigent, entre autres, la création d'une unité de contrôle des fonds au sein de la radio, le règlement des primes de rendement et de production, la réhabilitation des vestiaires, la trines et du circuit de fourniture d'eau défectueux depuis 2005, l'équipement en matériel de travail dans tous les services.